

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N°2002 – 17 du 07 février 2007 modifiant et complétant l'article 2 de la Loi N°94 – 029 du 03 juin 1996 ;
- VU la loi N° 87 – 018 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N°2009 – 260 du 12 Juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2009 – 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU l'Extrait du Relevé N°20 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 20 mai 2009 ;
- VU la lettre N°09 – 232/EMG/PSRI/DRI/SA du 03 juin 2009 transmettant au Grand Chancelier le dossier de décoration de Coopérants Techniques Militaires Français et Belges en Fin de Mission au Bénin ;
- Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE

Article 1^{er} : est nommé et promu à Titre Exceptionnel, Militaire et Etranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin, au grade de Commandeur pour prendre rang du 11 juin 2009 date de sa réception, Monsieur le Lieutenant – Colonel Patrick VALLOT.

Article 2 : sont nommés et promus à Titre Exceptionnel, Militaire et Etranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade d'Officier, pour prendre rang du 23 juin 2009 date de leur réception dans l'Ordre, les Coopérants Techniques Militaires Français et Belges dont les noms suivent :

Messieurs :

- Lieutenant – Colonel Daniel CORBEAUX
- Lieutenant – Colonel François CALVEZ
- Lieutenant – Colonel Gilles CANIN
- Lieutenant – Colonel Stéphane MORAULT

Article 3 : sont nommés à titre Exceptionnel, Militaire et Etranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de Chevalier, pour prendre rang du 23 juin 2009 date de leur réception dans l'Ordre, les Coopérants Techniques Militaires Français et Belges dont les noms suivent :

Madame l'Adjudant – Chef Marie – Claire REGNIER

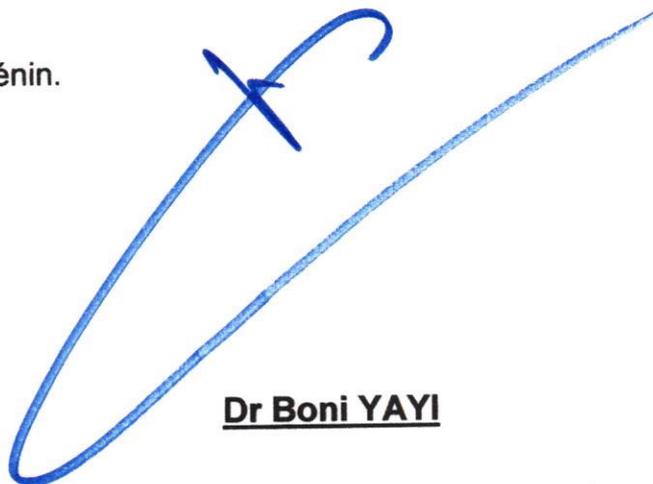
Messieurs :

- Adjudant – Chef Hassan BENT
- Adjudant – Chef Philippe DANOS
- Adjudant – Chef André DOUMONT

Article 4 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

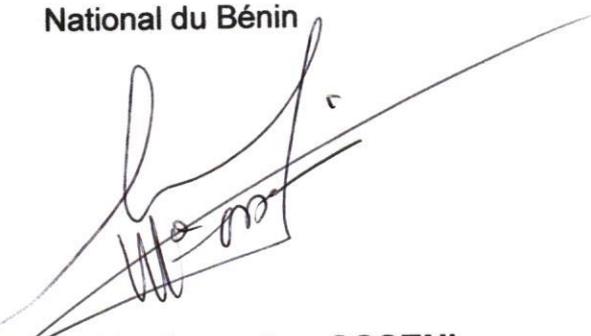
Fait à Cotonou, le 30 AOUT 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr Boni YAYI

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin



Dr Koubouratou OSSENI

Ampliations : PR4 – AN4 – CC2 – CS2 – HCJ2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES26 – GCONB20 – SGG4 – DEPARTEMENTS 12 - DPE – DLC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 09.